

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

Séance du 12 février 2026

Envoyé en préfecture le 13/02/2026

Reçu en préfecture le 13/02/2026

Publié le

ID : 058-265801944-20260212-DEL12022026\_04-DE



**Le nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice est de 13.**

**Effectif légal : 7**

**Procuration : 3**

**Présents (8) :**

Martine Mazoyer, Vice-Présidente

Philippe Cordier, Conseiller Municipal, Vice-Président délégué

Hervé Barsse, Conseiller Municipal

Guillaume Largeron, Conseiller Municipal

Jacqueline Pasin, Administratrice

Michèle Roy, Administratrice

Roger Clay, Administrateur

Gérard Ferrand, Administrateur

**Excusés (5) :**

Denis Thuriot, Président – procuration à Martine Mazoyer

Myrienne Bertrand, Conseillère Municipale – procuration à Philippe Cordier

François Diot, Conseiller Municipal

Nathalie Gemza, Administratrice – procuration à Jacqueline Pasin

Éliane Barbier-Humeau, Administratrice

**DEL12022026-04**

## EVOLUTION DU REGLEMENT INTERIEUR / LIVRET D'ACCUEIL DU SERVICE DE PORTAGE DE REPAS A DOMICILE

Exposé,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°DEL01022024-04 du 06/04/2023 relative à la mise à jour du Livret d'Accueil du Service de Portage de Repas à Domicile,

Considérant que le Service de Portage de Repas à Domicile peut délivrer sur demande des bénéficiaires, des repas de régime fournis par la *Cuisine des Saveurs*,

Considérant la nécessité de pouvoir justifier de la commande de menus spécifiques de régime par l'obligation de délivrance d'un justificatif médical,

Considérant la nécessité de préciser les conditions d'utilisation des barquettes fournies,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Livret d'Accueil actualisé à remettre aux bénéficiaires du Service de Portage de Repas à Domicile,

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration a décidé :**

- De valider les termes du règlement intérieur / livret d'accueil proposé, actualisés à la date du 13 février 2026, intégrant les deux évolutions présentées,
- D'autoriser le Président du CCAS à signer tout document en lien avec cette décision.

Adopté à l'unanimité par 11 voix (dont 3 procurations).

**La Vice-Présidente,  
Martine Mazoyer**

